

## Etre élu(e) au CSE (Comité Social et Economique) - Entreprises de moins de 50 salariés



DTRS-7 2 Jours (14 Heures)



### Description

Élu au CSE, vous souhaitez bénéficier d'une formation pratique à l'exercice de votre mandat. Faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition est votre ambition. Pour ce faire, il convient de maîtriser les missions du comité et ses règles de fonctionnement. En effet, la fusion des instances représentatives du personnel à la suite des ordonnances Macron du 22 Septembre 2017 positionne le Comité Social Économique comme un partenaire incontournable de la politique sociale de l'entreprise.

### À qui s'adresse cette formation ?

#### Pour qui

Cette formation s'adresse aux membres du CSE ainsi qu'aux représentants syndicaux d'une entreprise de 11 à 49 salariés. Les Présidents de CSE peuvent suivre la formation 'Présider et animer le CSE' référence 9039.

#### Prérequis

Aucune

### Les objectifs de la formation

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés
- Connaître les moyens dont disposent les membres du CSE pour exercer leur mandat

### Programme de la formation

#### En amont du présentiel

- Un autodiagnostic.

#### Identifier la place du CSE dans le dialogue social

- Les enjeux liés à l'évolution d'une instance de type DP vers une instance CSE.
- Impact du seuil de 0 salariés sur les missions et fonctions du CSE.
- Mise en situation Quizz découverte du CSE.

### 5 Cerner les règles et moyens de fonctionnement du CSE

- Statut des membres.
- Moyens de fonctionnement.
- Heures de délégation.
- Secret professionnel et confidentialité.
- Statut protecteur des élus.
- Délit d'entrave.
- Mise en situation Mini cas sur les heures de délégation.

### S'approprier les missions du CSE Réclamations individuelles et collectives. Missions de santé et de sécurité au travail.

- Droits d'alerte.
- Mise en situation Cas pratique : réaliser une enquête santé et sécurité.

### Jouer son rôle d'interface entre la

- Direction et les collaborateurs Transmettre les questions en respectant délais et forme.
- Faire passer les messages en réunion et obtenir des réponses.
- Utiliser le registre du CSE.
- Communiquer les réponses aux salariés.
- Faire des propositions pertinentes.
- Participer à des enquêtes.
- Mise en situation Cas pratique : s'entraîner à questionner et à reformuler en réunion.

### Après le présentiel, mise en œuvre en situation de travail

- Des conseils toutes les semaines pendant semaines pour appliquer votre plan d'action.